



**RETRAITÉS
ISÈRE**

**S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS**

BULLETIN des RETRAITES Cfdt Grenoble-agglomération et Sud-Isère

Avril 2018

ULR Cfdt Grenoble-agglomération et Sud-Isère - 32 avenue de l'Europe - 38030 - Grenoble Cedex 2
04 76 23 57 21 - ulrcfdt.grenoble@gmail.com

SOMMAIRE

- Page 1* Edito - Tiers payant santé
- Page 2* Partage de toit
Formation «Prévention des chutes»
- Page 3* «Déplacements à la demande». Où en est on?
- Page 4* CSG: le gouvernement triche. Les retraités trinquent.
Notre assemblée de janvier.

AGENDA

- 4-8/06/2018: Congrès confédéral Cfdt**
(Pour UTR38: Josette Dizet, Anne Marie Pollin et Alain Caffératto)
- 08/10/2018 : Assemblée Générale ULR**

EDITO: Donnons un nouveau visage au syndicalisme.

Comment montrer l'utilité du syndicalisme? Si nous ne faisons pas la démonstration de notre utilité, nous disparaîtrons.

Egalité, solidarité, démocratie, indépendance et émancipation, telles sont les valeurs portées par la Cfdt. Oui, mais dans le projet de résolution du prochain congrès confédéral de Rennes, la CSG et les complémentaires santé ne sont pas abordés, ni les basses pensions. L'indexation des pensions sur l'évolution des salaires concernent aussi les salariés qui seront un jour des retraités. Certes, c'est la résolution de la confédération, pas celle de l'UCR. Mais l'UCR fait partie de la confédération et l'UTR Isère a droit à 3 délégués comme tous les autres syndicats. Alors pourquoi manque-t-il la spécificité «retraités» dans le projet de résolution?

«L'action n'est pas le suivisme», certes, mais tous les autres retraités manifestent. Il serait temps que la Cfdt retraités se mobilise et montre son opposition aux mesures gouvernementales autrement que par des cartes postales destinées au Président de la République.

Nous ne sommes pas visibles. Cela ne signifie pas que nous n'agissons pas. Nous revendiquons des mesures concrètes pour compenser la perte de pouvoir d'achat des retraités et pour revaloriser les basses pensions. Nous revendiquons des mesures efficaces pour faciliter l'accès aux soins, pour améliorer la prise en charge des complémentaires

santé dont le coût est supporté par les retraités, pour mettre fin aux déserts médicaux et limiter les dépassements d'honoraires. Nous proposons des mesures fortes pour l'amélioration de la prise en charge de la perte d'autonomie, pour la suppression de la cotisation spécifique de 1% sur les pensions des retraites complémentaires. Nous devons démontrer notre détermination à mener des actions nécessaires pour assurer la cohésion sociale, plus de justice sociale et plus de solidarité.

Nous soutenons les personnels des EHPAD et des services d'aide à domicile. Nous avons pris contact avec les 5 députés du territoire de l'ULR et nous leur avons remis nos tracts concernant les pensions, la hausse de la CSG, le tiers payant. Ils nous ont écoutés, mais le gouvernement ne nous a pas entendus.

Des adhérents de notre ULR nous ont fait part de leur inquiétude et de leur perplexité. Raison de plus pour noter dans vos agendas la date du **lundi 8 octobre 2018, jour de notre Assemblée Générale** où le débat sera largement ouvert.

TIERS PAYANT

Dans un communiqué de presse du 23/04/2018, la Ministre de la Santé a réaffirmé sa volonté d'un déploiement effectif du tiers-payant intégral sur la base d'outils simples et robustes.

Nous voulons une généralisation rapide.

Si vous n'avez pas reçu la version électronique de ce journal, c'est que nous ne connaissons pas votre adresse.

@@
@@ FAITES NOUS CONNAITRE VOTRE ADRESSE de COURRIER ELECTRONIQUE @@
@@

PARTAGE de TOIT

Un nouveau service de la CFDT

La CFDT propose un nouveau service au profit de ses adhérents appelé **«partage de toit»**.

L'accès au logement est une difficulté majeure pour les étudiants, les jeunes en formation, en stage, en apprentissage, en alternance, en CDD ou en contrat précaire. Cette opération «partage de toit» doit permettre de faciliter la mobilité et la réussite dans les études ou l'accès à l'emploi pour les jeunes de moins de 30 ans en réduisant les difficultés de logement.

Ce service consiste à mettre en relation des adhérents retraités disposant d'une chambre décente et désireux de la mettre à disposition d'un jeune proche parent d'un adhérent moyennant une compensation financière économiquement accessible pour le jeune. L'affiliation à la CFDT du sénior et du parent du jeune constitue un gage de confiance dans la relation entre hébergeur et hébergé.

Pour les adhérents retraités, le service permet d'améliorer leur pouvoir d'achat.

Pour les jeunes concernés, ce service proposé permet un accès plus facile au logement durant une période déterminée.

Cette cohabitation permet de développer une solidarité intergénérationnelle et une fidélisation des adhérents.

Une convention a été conclue avec le réseau CoSI (Cohabitation Solidaire Intergénérationnelle)

qui regroupe 30 associations en métropole et départements d'outre-mer. Les associations locales affiliées ou conventionnées à CoSI sont chargées de mettre en relation les bénéficiaires issus de la CFDT, de piloter, accompagner et suivre les démarches engagées par les structures dans la mise en œuvre de la cohabitation intergénérationnelle. L'UTR Isère sera amenée à travailler avec «Le Pari Solidaire Lyon».

Le dispositif sera développé dans les territoires d'expérimentation de **Nantes, Lyon, Grenoble, Rennes et Lille** via les associations locales adhérentes ou conventionnées au réseau CoSI.

L'UTR Isère est chargée de recueillir les offres d'hébergement. «Réponses à la carte» est chargée de recueillir les demandes d'hébergement. Et accessoirement les offres de logement.

Tous les adhérents de l'UTR 38 ont reçu soit par mail, soit par courrier postal la lettre d'information sur la démarche entreprise par la CFDT. Si certains sont intéressés, ils contactent l'UTR.

Le projet s'articule autour de la responsabilité tripartite entre la CFDT, CoSI et les bénéficiaires, bailleurs et jeunes. Les points juridiques, légaux et financiers ont nécessité un travail en amont qui a permis de sécuriser ce projet. En juin 2018, la démarche sera présentée dans un stand de la confédération et de l'UCR au congrès confédéral CFDT à Rennes.

Formation « Prévention des chutes »

Lors de l'assemblée de notre ULR de juin 2017 consacrée à la prévention des chutes, nous avons décidé d'organiser un «Atelier équilibre» tel que nous l'avait présenté la fédération d'Education Physique et de Gymnastique volontaire (« la GV »).

Cet atelier s'est déroulé à la bourse du travail sous la forme de 12 séances d'une heure le lundi du 12 septembre au 18 décembre 2017. Nous étions 15 inscrits mais nous avons terminé à 11 essentiellement pour des raisons médicales.

Renforcement musculaire, respiration, cardio, stretching à chaque séance. Exercices d'équilibre: se tenir sur un pied, se déplacer sur une ligne en marche avant et en marche arrière, savoir s'asseoir

par terre et se relever...

L'ambiance générale était très conviviale et les participants semblaient contents.

Bilan: c'est plus compliqué. Ce n'est pas en 12 séances d'une heure que l'on peut changer sa vie. Mais on apprend quelques petits trucs et puis on passe un bon moment ensemble. 2 feuilles ont été remises aux participants pour leur proposer des exercices et des étirements.

L'ULR est prête à renouveler l'expérience fin 2018 s'il y a des candidats.

Si vous êtes intéressés, signalez le par courrier postal ou électronique ou sur le répondeur de l'ULR (voir références en tête de ce journal)

Groupe de travail «déplacements à la demande»

Où en est on?

Suite aux travaux des ateliers qui ont eu lieu lors de l'assemblée du 23 janvier 2017, nous avons travaillé sur la différence des lieux: villes, agglomérations et zones rurales, sur les transports en fonction des lieux de vie, sur la solidarité, les associations, la communication, les institutions, le manque d'information. Tout ceci a été abordé dans le bulletin de mars 2017.

Depuis février 2017, le Groupe s'est réuni à 5 reprises. Dans le bulletin de décembre 2017, il a été décrit nos rencontres avec les retraités du Trièves et du plateau de la Matheysine .

Pour nous, il est important d'explorer les différents types de déplacement pratiqués tant dans l'agglomération que dans les zones rurales. En tant que CFDT, nous souhaitons défendre le droit des plus âgés à vivre en citoyen jusqu'au bout de la vie. Nous avons recensé plusieurs services:

- **le service «Sortir plus»** proposé par les caisses de retraite complémentaire AGIRC et ARRCO.
<http://www.agircarrco-actionsociale.fr/donner/le-service-sortir-plus/>

Ce service bénéficie à 45 000 personnes âgées de plus de 80 ans confrontées à l'isolement et à la solitude. Ces personnes âgées peuvent acheter un chéquier comprenant 10 chèques emploi service universel (CESU) d'une valeur de 150 euros. Par chéquier, sans condition de ressource, la participation financière sera de 15 euros pour le premier chéquier, de 20 euros pour le deuxième et de 30 euros pour le troisième. Il est possible de bénéficier de 3 chèquiers par an .

En Isère, ce service est piloté sur la plateforme Domplus par Malakoff Médéric. On peut contacter au 0810 360 560 un conseiller qui va organiser la sortie. Un accompagnateur va chercher la personne à domicile, l'accompagne dans son itinéraire et la ramène à son domicile quand la sortie se termine. Le type de sortie peut être: se rendre à la gare, chez le coiffeur, retrouver des amis, faire des courses, aller au spectacle. Le déplacement peut se faire à pieds ou en voiture.

- **le service FLEXO PMR (Personne à Mobilité Réduite)** proposé par le SMTC.

<https://www.tag.fr/81-flexo-pmr.htm>

Ce service assure le transport à la demande en porte à porte des personnes en fauteuil roulant, malvoyante ou non voyante, bénéficiaires de la

carte d'invalidité civile avec mention «cécité», «cane blanche» ou «étoile verte» ayant des difficultés déambulatoires (accès préalablement soumis à l'avis de la maison départementale de l'autonomie). Les accompagnateurs doivent être valides, âgés de plus de 10 ans. On peut les contacter par téléphone au 04 76 20 66 33, ou par mail: pmr@semitag.fr

- **Service de Développement de la Vie Sociale** proposé par la ville de Saint Martin d'Hères

<http://www.saintmartindheres.fr/solidarite/seniors/service-developpement-de-la-vie-sociale>

Ce service d'accompagnement de proximité est destiné à améliorer la vie quotidienne des personnes âgées ne pouvant sortir seules . C'est aussi un temps de rencontre et de discussion
2 rue Jules Verne- 38400 Saint Martin d'Hères
tel: 04 56 58 91 40

- **Voisin'âge**

<https://www.voisin-age.fr/>

7, avenue Marcellin Berthelot 38 100 Grenoble
Tel: 04 76 96 13 66

Mail: delphine.dormeau@petitsfreres.asso.fr

En ce qui concerne les retraités des communes hors agglomération, sans moyen de transports, les déplacements sont surtout assurés par des transports privés et s'appuient sur la solidarité du voisinage (voir journal de décembre 2017). Il a été décidé d'étudier avec détail le rôle des **maisons du territoire**. Pour cela, nous allons éplucher le document que nous a transmis la maison départementale de l'autonomie.

Feuille de route pour 2018

• Poursuivre les rencontres des camarades dans les secteurs isolés:

- Le 22 mai, à Lans en Vercors: rencontre des retraités et salariés du plateau du Vercors afin de savoir comment est implantée la CFDT? Dans quelles entreprises? Comment mobiliser les adhérents? Débattre des problèmes de déplacements.

- En septembre, retrouver les camarades de la Matheysine et du Trièves.

- Faire une synthèse de ce que nous avons réalisé.
- Repérer tous les lieux et les institutions ressources et donner leurs coordonnées.
- Elaborer une fiche technique par secteur.

Augmentation de la CSG

Le gouvernement triche. Les retraités trinquent.

Transférer des cotisations sociales salariales vers la CSG, a priori c'est une démarche que la CFDT approuve. La CSG a été créée pour cela: le financement d'une prestation sociale universelle n'a pas à être payée par les seuls salaires, elle doit porter sur tous les revenus. En élargissant la base, on peut remplacer la cotisation sociale par une contribution sociale dont le taux est plus faible; ainsi le salaire net augmenté et le niveau de financement de la Sécurité Sociale reste constant.

Mais cette année le gouvernement remplace 3,15% de cotisations sociales salariales par une augmentation de la CSG de 1,7%. En faisant cela, le gouvernement triche, il triche même 2 fois.

Le gouvernement triche d'abord avec le principe même de la CSG. Parmi les cotisations sociales supprimées il y a la cotisation salariale pour le chômage. La protection contre le chômage n'est pas une protection universelle, elle ne concerne que les seuls salariés du privé. La CSG ne devrait donc pas participer au financement de cette assurance chômage. Celui-ci devrait donc rester assuré par une cotisation sociale proportionnelle au salaire qui garantit en cas de chômage une allocation elle même proportionnelle au salaire.

Le gouvernement triche ensuite avec les modalités de mise en œuvre: l'augmentation de 1,7%

de la CSG est appliquée dès le 01/01/2018. Mais la réduction des cotisations salariales se fait en 2 temps: moins 2,20% au 01/01/2018 puis moins 0,95% au 01/10/2018. Toutes les autres compensations pour les autres catégories de citoyens s'étaleront elles aussi sur 2018 et 2019. Ce décalage permet au gouvernement de s'assurer un confortable excédent de recettes en 2018. C'est clairement précisé dans le Dossier de Presse de la Loi de Finance 2018: «*Cette mesure, neutre à terme, dégage en 2018 un excédent de +3,7Md€*» (https://www.economie.gouv.fr/files/files/PLF2018/DP_PLF_2018.pdf page 6)

La hausse de la CSG sans contrepartie pour les retraités est une mesure inique. Elle stigmatise les retraités en les faisant passer pour des privilégiés et oppose les générations entre elles. Cette hausse de 1,7% ne concerne que les retraités dont les pensions sont soumises au taux plein de la CSG. Mais le seuil est trop bas: 1200€ par mois pour un célibataire, 1840€ pour un couple.

La CFDT demande aussi la suppression de la cotisation maladie de 1 % sur les retraites complémentaires. Il s'agit d'une mesure de justice et de simplification de la politique fiscale. En effet les retraités restent les seuls citoyens à payer une cotisation d'assurance maladie en plus de la CSG.

Notre assemblée de janvier

Notre assemblée de janvier a réuni 75 adhérents. Le thème du débat était: «Internet dans la vie quotidienne».

Le conseil de l'ULR souhaitait aborder le sujet suivant: «La transition numérique désigne une étape intermédiaire entre le monde non numérique que l'on quitte et le monde de demain où le numérique sera une évidence pour tous. C'est un outil formidable et révolutionnaire qu'il faut apprendre à maîtriser. Une chance, mais des risques pour les libertés individuelles.» (du C.R. conseil ULR ???)

La présentation n'a pas bien répondu à notre attente. Elle s'est limitée à présenter l'usage d'un ordinateur et le fonctionnement d'internet.

Un questionnaire anonyme a été remis à chaque participant pour faire un simple sondage

sur l'utilisation du numérique par les adhérents CFDT présents. Nous avons eu 63 réponses.

Il en ressort que

- dans l'ensemble tout le monde est relativement bien équipé en ordinateurs, portables ou non.
- 55 sur 63 utilisent couramment le traitement de texte mais 32 seulement utilisent un tableur (Excel ou équivalents)
- 42 sur 63 font leur déclaration annuelle de revenu par Internet.
- les achats par Internet restent modérés: achats de consommation 32, billets SNCF 27.
- 33 seulement sont reliés à la fibre

L'assemblée s'est terminée de façon très conviviale par le traditionnel partage de galettes accompagné de cidre.